



ACADEMIES DE GRENOBLE (ET LYON)

UN AUTEUR DANS MA CLASSE !

LITTÉRATURE & NOUVELLES PRATIQUES

PRÉAMBULE

Accueillir un écrivain en classe est un moment exceptionnel dans une année scolaire. Cela représente, pour bien des enseignants, une incroyable opportunité en même temps qu'une certaine prise de risque. Durant le temps de la rencontre, les habitudes de la classe sont suspendues : les interventions des élèves, la gestion de la parole, le regard sur l'œuvre littéraire, tout se trouve bouleversé par l'irruption d'un artiste au sein de l'espace classe.

Il est essentiel d'encourager l'accueil d'auteurs à l'école.

La littérature – en tant qu'il ait à part entière – ne se cantonne pas à l'étude des seuls auteurs patrimoniaux, inscrits au panthéon des anthologies et des programmes. La littérature est une discipline artistique vivante. à sa manière, elle est une matière que les écrivains sculptent, façonnent et ornent en continu, dans un dialogue constant entre notre époque et ses préoccupations. Elle est un prisme à travers lequel se reflètent les idées, les cultures, les sentiments, les désirs : elle représente surtout une manière de dire le monde et de le comprendre.

Accueillir un écrivain à l'école, c'est incarner la littérature aux yeux des élèves, c'est susciter une motivation nouvelle pour les livres et c'est faire bouger les postures de lecture, dans une égalité des regards, à la découverte de l'autre et du plaisir de lire. C'est co-construire en somme, avec ses élèves, un regard et une parole nouvelle vers la littérature.

Ce guide accompagne les initiatives des enseignants désireux de recevoir un auteur en classe. Il précise les modalités possibles d'intervention, les financements éventuels et les bonnes pratiques pour que le projet d'accueil soit une réussite.

ACCUEILLIR UN AUTEUR POUR QUELS PROJETS ?

Plusieurs formes d'intervention d'écrivains sont possibles à l'école :

- rencontre avec un écrivain autour de son œuvre ;
- lecture publique ;
- présence numérique d'un auteur ;
- correspondance ;
- résidences d'auteur (de mission ou de création) ;
- ateliers d'écriture (roman, poésie, théâtre, bande dessinée) ;
- participation à un événement littéraire (salon, festival, etc.) ;
- participation à un prix littéraire.

COMMENT CHOISIR UN AUTEUR ?

L'ARTISTE ET L'HUMAIN

On choisit avant tout un auteur en fonction de l'intérêt que l'on porte à son œuvre. Parfois, c'est le profil de l'écrivain qui prime ainsi que sa capacité à rencontrer les jeunes. Quel que soit le projet, les échanges préalables avec l'écrivain doivent être approfondis, pour se garder de tout malentendu.

CROISER LES APPROCHES À TRAVERS UN PROJET

Des l'origine du projet, il importe de considérer les partenariats possibles, tant à l'intérieur de l'établissement (démarche interdisciplinaire) que sur le territoire : librairies, bibliothèques, associations, établissements scolaires avoisinants, etc. Ces partenaires peuvent ensuite être partie prenante des rencontres ou du temps de restitution : ils apportent un rayonnement supplémentaire au projet.

L'ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL

Plusieurs ressources existent pour vous conseiller et vous accompagner dans le montage de votre projet.

- L'ARALD entre autres missions, soutient la création et la vie littéraires en région et peut accompagner les enseignants pour leurs projets de médiation. Son site « Auteurs » donne accès aux écrivains, auteurs jeunesse et auteurs de bande dessinée qui vivent en région, en proposant des fiches bio-bibliographiques, des indications sur leurs pratiques de médiation, des fiches pédagogiques, un moteur de recherche et l'agenda des rencontres avec les auteurs. L'ARALD peut assurer également la mise en relation entre les auteurs et les enseignants.

- LE site de La Charte, dédié aux auteurs et illustrateurs jeunesse, propose un annuaire littéraire, des modèles de convention, une application pour aider au calcul de la rémunération de l'auteur.

- Tous les auteurs peuvent par ailleurs être contactés par l'intermédiaire de leur éditeur.

- LES Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) ont pour mission de conseiller les enseignants dans leurs projets artistiques et culturels. Elles peuvent également accompagner le montage financier et faciliter la mise en œuvre des projets.

- LES Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) œuvrent au renforcement de l'accès à la culture, favorisent les pratiques artistiques grâce aux parcours d'éducation aux arts et à la culture. Elles sont un interlocuteur central dans le montage des projets pour les structures culturelles et les artistes.

QUELS DISPOSITIFS ET QUELS FINANCEMENTS ?

Le financement de l'éducation artistique et culturelle varie d'un territoire à l'autre, de l'école primaire au lycée. Les projets relèvent le plus souvent de financements croisés qui nécessitent d'être anticipés.

L'implication de l'enseignant dans le montage pédagogique, financier et dans le suivi du projet, sera progressive en fonction de son ampleur.

- PRIX ET CONCOURS. Ils correspondent à des actions déjà existantes et extérieures à l'établissement, avec leurs propres dispositifs de financement. Les enseignants s'adaptent ainsi à un protocole spécifique.

- RENCONTRE, INTERVENTION. Un auteur vient en classe présenter un titre ou l'ensemble de son œuvre. Le nombre d'élèves est limité et implique une préparation pédagogique de la rencontre par l'enseignant. Il faut prévoir un mode de rémunération (financements départementaux, régionaux, dispositifs municipaux ou métropolitains, etc.). Certaines manifestations littéraires proposent, en amont de l'événement, des rencontres ou des projets avec des auteurs en classe.

- ATELIERS. Il peut s'agir d'ateliers d'écriture, tous genres confondus, voire d'ateliers d'illustration ou de bande dessinée. Le projet nécessite de déterminer le nombre de séances, leur fréquence, leur durée et l'éventuelle restitution finale : les financements nécessaires sont plus importants et peuvent être croisés (classes à PAC, financements départementaux ou régionaux, etc.). Le mode de rémunération de l'auteur doit être pensé dès le démarrage du projet.

- RÉSIDENCE. L'écrivain est invité à résider dans un établissement ou un territoire autour d'un projet culturel co-construit qui alterne des temps de création et de médiation. Les financements incluent une bourse de résidence (rémunération, transport, hébergement). La première démarche est de solliciter l'accompagnement de la DAAC pour le montage de projet.



DU PREMIER CONTACT À LA RÉMUNÉRATION :

GUIDE DE BONNES PRATIQUE

PREMIERS CONTACTS

Il est recommandé de s'adresser par courrier ou courriel à l'auteur au moins six mois à l'avance, certains créateurs pourtant être très sollicités. Ce premier contact doit précéder le dépôt des dossiers de financement, dont les dates varient en fonction des dispositifs existants. Un auteur qui travaille peut ne pas s'inscrire nécessairement dans les créneaux initialement prévus : il convient de conserver de la souplesse dans le programme d'action.

INFORMATIONS UTILES À TRANSMETTRE LORS DU PREMIER CONTACT

- Les coordonnées du lycée et l'objet de la demande.
 - La période souhaitée et éventuellement celle de repli.
 - Le contexte et la nature du dispositif (classe à P/C, financements départementaux, régionaux, etc.).
 - La classe concernée et le nombre d'élèves.
 - Des précisions sur le projet que vous souhaitez mettre en place : étude d'une œuvre, animation d'atelier, etc.
 - Le délai sous lequel une réponse vous est nécessaire.
 - Des précisions quant aux conditions matérielles : hôtel, transport, repas, et défraiement de la rencontre.
- Expliquez surtout pourquoi vous vous intéressez à l'auteur et son œuvre !

CONVENTION

Pour conforter l'engagement mutuel, il est recommandé de signer une convention entre l'établissement scolaire et l'auteur : elle permet d'envisager sereinement tous les aspects de votre projet et de poser le cadre d'une relation de confiance. Des modèles de conventions type sont accessibles sur le site de la Charte. Ces conventions type sont une base qui convient de compléter avec des éléments plus précis sur le contenu du projet, son déroulement, ses objectifs. Une fiche de renseignements (cf. site de l'ARALD) peut être annexée à cette convention pour recueillir les éléments nécessaires à la rémunération de l'auteur.

CONDITIONS MATERIELLES ET LOGISTIQUES

L'auteur doit recevoir à l'avance ses titres de transport, les coordonnées de son hébergement et les indications concernant la restauration, seul ou avec l'équipe enseignante (ce qui est vivement conseillé). Si l'auteur se déplace avec son véhicule personnel, on précise le tarif de défraiement au kilomètre.

On peut prévoir une place de parking dans l'établissement.

Toutes ces indications sont consignées dans une feuille de route que l'on adresse à l'auteur.

FINANCEMENT ET DEMANDES

Parallèlement aux premiers contacts avec l'auteur, il importe d'établir un budget de l'opération et de le faire valider par l'établissement.

GARDER LE CONTACT JUSQU'AU MOMENT DE LA RENCONTRE

Au fil des mois, on informe l'auteur de l'avancement du projet avec les élèves. Lorsque celui-ci est d'accord, les élèves peuvent entretenir avec lui une correspondance avant la rencontre. À quelques jours de son arrivée, vous pouvez vérifier une dernière fois avec lui les détails pratiques de sa venue et de son intervention.

L'ACCUEIL PROPREMENT DIT

La qualité d'un accueil réussi réside dans les détails : accueillir l'auteur à son arrivée en ville, lui laisser la possibilité de se reposer, lui donner le choix de déjeuner avec l'équipe ou seul ; prévoir son accueil dans l'établissement, en rappelant sa venue à l'équipe éducative et au chef d'établissement ; prévoir un café à son arrivée, une bouteille d'eau, éventuellement une pause cigarette ; s'enquérir au préalable des

besoins éventuels de l'auteur pour la rencontre (vidéo-projecteur, wifi, etc.) ; être attentif au lieu de la rencontre, voire à la configuration de la salle ; avoir les livres de l'auteur dans la salle lors de la rencontre, etc.

Lorsque l'on souhaite faire des captations ou des photos de la rencontre, il convient de faire signer à l'auteur et aux élèves une autorisation de droit à l'image.

RÉMUNÉRATION

Les tarifs en usage sont ceux dits « de La Charte » : ils ne sont pas pour autant contractuels et peuvent être négociés. Un certain nombre de dispositifs imposent par ailleurs leurs propres tarifs.

La rémunération des rencontres d'auteurs est soumise à la circulaire du 16 février 2011 n° DSS/5B/2011/63 relative aux revenus tirés d'activités artistiques relevant de l'article L 382-3 du code de la sécurité sociale et au rattachement de revenus provenant d'activités accessoires aux revenus de ces activités artistiques. La nature de l'activité proposée à l'auteur détermine le mode de rémunération. Les rencontres liées à l'œuvre de l'auteur peuvent être rémunérées en droits d'auteur. Pour les ateliers artistiques, il convient de repérer si l'écrivain est affilié à l'AGESSA (ou à la Maison des Artistes) ou s'il peut établir une note d'honoraires. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter au document « Comment rémunérer les auteurs ? ». Les documents permettant une rémunération rapide de l'auteur doivent avoir été préparés en amont et visés par l'intendant avant la rencontre. Ils doivent, idéalement, être signés le jour de la rencontre par l'auteur qui en conservera un double. Le défrayement de son intervention peut alors intervenir dans le mois qui suit la rencontre.

ÉVITONS LES MALENTENDUS !

ÉCRIVAIN ET ENSEIGNANT NE SONT PAS ÉCHANGEABLES

L'écrivain prend la parole, développe un propos, répond aux questions. L'enseignant, quant à lui, veille à la gestion de la classe, au respect du temps imparti pour les échanges, à la qualité de la prise de parole. Le cas échéant, il cadre certains propos, en explicite d'autres, voire réoriente la discussion, afin que celle-ci reste dynamique.

A CHAQUE AUTEUR, SON PROJET

Chaque accueil d'écrivain est nécessairement différent. Un nouveau projet d'accueil - y compris lorsqu'il est organisé dans le même cadre - ne produira jamais les mêmes effets. Il importe ainsi de toujours bien tenir compte de la spécificité de chaque auteur et de rester attentif à cet équilibre entre écrivain, enseignant et élèves.

A CHAQUE RENCONTRE, UN CALENDRIER PARTAGÉ

Les contraintes pédagogiques coïncident rarement avec les obligations professionnelles et artistiques d'un auteur. La réussite d'un accueil repose parfois sur la souplesse des uns et des autres.

POUR CHAQUE RENCONTRE, AVOIR LES LIVRES

Lors de la venue d'un auteur, il est légitime de prévoir dans le budget l'acquisition d'exemplaires de ses œuvres par les élèves ou par l'établissement.

PRÉPARER LA RENCONTRE AVEC LES ÉLÈVES SANS CADRER À L'EXCÈS

Pour permettre un échange fécond durant la rencontre, il convient de préparer le moment avec ses élèves, par une étude attinante des œuvres envisagées. Pour autant, il faut se garder d'une trop grande rigueur dans la présentation pour laisser libre cours à la spontanéité et à une certaine vivacité des échanges.

UN ACCUEIL D'AUTEUR... ET APRÈS ?

Pour conclure un accueil réussi, on peut transmettre à l'auteur quelques réactions, voire quelques photos, un article des élèves ou de la presse locale. Cela peut être l'occasion d'envisager de poursuivre le projet sous une autre forme une autre année.



CONTACTS UTILES

ARALD

25 rue Chazière – 69004 Lyon
04 78 39 58 87
contact@arald.org | www.arald.org



DAAC

Clermont-Ferrand | 04 73 99 33 54
ce.daac@ac-clermont.fr

Grenoble | 04 76 74 74 57
ce.daac@ac-grenoble.fr

Lyon | 04 72 80 64 41
daac@ac-lyon.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DRAC – AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Pôle Action culturelle et territoriale
Site de Lyon | 04 72 00 44 00
Site de Clermont-Ferrand | 04 73 41 27 00



LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

CANOPE – DT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
www.cndp.fr/crdp-lyon

